

PREAMBULE

Le document qui suit est destiné à fournir les éléments de langage qui peuvent permettre à n'importe quel psychomotricien de répondre à la grande majorité des questions que l'on pourrait lui poser au sujet de son métier, mais surtout au sujet des raisons de la mobilisation à venir.

Il se présente sous la forme d'une discussion à l'oral entre un psychomotricien lambda et une personne qui ne connaît pas forcément notre métier et n'a jamais entendu parler de la réingénierie. Ce texte a avant tout pour vocation de vulgariser un peu le discours pour qu'il soit plus compréhensible pour le plus grand nombre de personnes possibles. C'est la raison pour laquelle certains aspects de la présentation peuvent paraître réducteurs pour quelqu'un d'averti.

Les véritables éléments de langage, c'est-à-dire les arguments que tout psychomotricien doit connaître et être capable de formuler en fonction des questions qu'on lui pose, sont les éléments en gras dans le texte. Il est important que ces arguments soient relayés par tous, quel que soit l'interlocuteur. Plus notre discours sera harmonisé, mieux il portera.

Qu'est-ce qu'un psychomotricien ?

C'est avant tout un **professionnel de santé** qui travaille sur **prescription médicale**, dans les hôpitaux, les centres d'accueil et de soin public ou privé, et en libéral. Il doit faire actuellement 3 années d'étude dans un Institut de Formation en France avant d'obtenir un **Diplôme d'Etat**. Il réalise **des soins psychomoteurs** auprès des personnes qui en ont besoin **tout au long de la vie**, du bébé prématuré à la personne âgée. Il intervient dans le cadre de l'éducation psychomotrice, la prévention, l'éducation pour la santé, la rééducation, la réadaptation et la psychothérapie à médiation corporelle.

C'est quoi en fait le soin psychomoteur ?

Le principe général de l'intervention du psychomotricien repose sur le fait que l'expérience que chacun fait de son corps dans toutes ses activités, la façon dont il apprend à le connaître et à l'utiliser, lui permet de construire, d'organiser et de réguler l'ensemble de ses comportements. Il s'agit des comportements moteurs (la construction des gestes par exemple), des comportements liés à la relation aux autres (régulation des émotions, communication non verbales notamment) et des comportements cognitifs (attention/concentration, organisation dans le temps et l'espace en autres). En fait, cela concerne la globalité de la personne, et tout ce qui témoigne du lien entre le corps et l'esprit. Si on devait réduire en une simple phrase on pourrait dire que le soin psychomoteur, c'est aider le patient à comprendre comment il arrive à connaître et utiliser son corps pour bouger, s'organiser et s'exprimer, cela afin qu'il puisse **se développer harmonieusement et s'adapter**

le mieux possible à son environnement. Vous comprenez donc que les applications sont très vastes !!!!

Et concrètement, ça se passe comment ?

Avant toute chose, le psychomotricien propose un **bilan psychomoteur**. C'est un temps de rencontre avec la personne qui permet d'évaluer avec elle son fonctionnement psychomoteur, d'établir un **diagnostic psychomoteur** puis un **projet de soin**. Pendant une séance, le psychomotricien va **utiliser diverses techniques et méthodes de soin** constituées d'activités motrices, de jeux ou d'outils de rééducation qui sont **adaptés à la fois à la difficulté présentée par le patient, à ses besoins**, à ce qui l'intéresse, le motive. Concrètement, on utilise de la relaxation, des jeux (au sens le plus large du terme), du matériel varié (ballon, cerceaux, bâtons...), et autres activités pouvant appartenir à des domaines tels que les arts martiaux, la danse, les arts graphiques, le modelage, des sports, la médiation animale, et beaucoup d'autres encore.

Toutes ces activités sont choisies et utilisées pour les effets qu'elles peuvent avoir sur les difficultés physiques, psychiques ou neurologiques que rencontrent les patients. Elles nous permettent **d'aborder, directement ou indirectement, ces difficultés, et de faire en sorte qu'elles puissent se réduire, voire disparaître, ou bien être compensées ou contournées.**

Quelles sont vos revendications exactement ?

Alors nous demandons à ce que soient rouverts les travaux de réingénierie pour notre profession, que soient pris en compte nos besoins de formation pour répondre aux nouvelles exigences de notre métier, et pour cela nous souhaitons que la durée de nos études soit portée à 5 ans, assortie du grade Master.

Réingénierie ?

Tout part d'un **accord Européen** (accords de Bologne) qui oblige tous les pays à réformer, **avant 2017**, leur système d'enseignement supérieur (tout ce qui est post bac en France). Tous **les pays européens doivent adopter le système LMD** : Licence (3 ans d'études) – Master (5ans) – Doctorat (8 ans et plus). En 2008, le gouvernement français a lancé cette réforme pour l'ensemble des professions de santé. Mais plutôt que de transformer ces formations en Licence, Master ou Doctorat, ou encore de les assortir du niveau correspondant (ce qu'on appelle un grade), il a choisi d'en profiter pour **réactualiser les référentiels de chaque métier**. Cela veut dire que l'on a redéfini pour chaque profession **les actes qu'elle est autorisée à réaliser, les compétences exigées pour réaliser ces actes, et la formation nécessaire pour acquérir ces compétences.**

Et où se pose le problème pour vous ?

Il se trouve que les psychomotriciens, comme les autres professionnels de santé, ont travaillé depuis 2008 à cette réingénierie. **Ils ont construit et fait valider par les autorités (DGOS) les parties qui concernent les activités et les compétences du psychomotricien.** Mais depuis 2011, **les Ministères qui ont la responsabilité de notre profession (la Santé et l'Enseignement Supérieur et la Recherche) ont décidé, seuls, de suspendre ces travaux.** Du fait de cette suspension, **le travail effectué pour les activités et les compétences n'est pas officialisé, les formations ne peuvent être complètement réactualisées et les professionnels n'ont toujours pas de grade assortis à leur diplôme. Au final, nous restons avec un référentiel qui date, pour une partie, de près de 30 ans !** Et depuis 2011, nous ne cessons de demander à ce que ces travaux reprennent, d'autant plus que les principales professions de notre famille de métier (la rééducation), ont, eux, terminé leur réingénierie.

Mais pourquoi est-ce suspendu alors ?

Au départ, toutes les professions avaient pour consigne de réécrire leur référentiel métier en conservant la même durée d'étude. Mais on s'est vite rendu compte que cela était intenable du fait de **l'élargissement des champs d'action** de nos professions, mais aussi et surtout du fait de **l'augmentation considérable des connaissances** nécessaires pour former un psychomotricien. De plus, la nécessité d'améliorer les traitements, de mesurer leur efficacité et **d'innover pour s'adapter aux nouveaux besoins de santé** demande à nos professions de **développer leur secteur de recherche.** C'est tout cela qui fait que **l'on demande une augmentation de la durée d'étude à 5 ans, ce qui correspond donc au grade Master.**

Bizarrement, cela a semblé **évident pour des professions qui nous sont particulièrement proches** (Orthophonistes, Kinésithérapeutes ont vu leur durée d'étude passer à 5 ans), mais les ministères ont fait **marche arrière pour les psychomotriciens !!!!** Depuis que nous avons, comme nos collègues, demandé le passage des études à 5 ans assortis du grade Master, **les portes des ministères nous sont fermées et il n'y a plus moyen d'avancer !** Nous avons pourtant, et de nombreuses fois, demandé à ce que ce travail reprenne. Nous avons même été **3000 à manifester dans les rues de Paris le 5 décembre 2014 ! Mais toujours rien !!!!** Et c'est comme ça depuis 4 ans.... Cela ne peut plus durer, **les psychomotriciens sont traités de manière injuste, ils se sentent déconsidérés, méprisés par l'Etat...**

Mais en quoi cela est-il un problème finalement de ne pas finir cette réingénierie ?

Sans réingénierie, il est **impossible d'établir un nouveau programme d'étude qui s'accorde avec les activités actuelles et à venir de la profession.** Parmi ces activités, qu'elles soient actuellement pratiquées par de nombreux psychomotriciens, ou qu'elles soient nouvelles et/ou en cours de développement, plusieurs ne figurent pas dans **le texte qui définit le champ d'action du psychomotricien,** car il **date de 1988 !!!** Aujourd'hui, les psychomotriciens interviennent (et cela à la demande du Ministère de la Santé qui est responsable de ce blocage), dans la prise en charge de la maladie d'Alzheimer, des retours d'AVC, de la douleur, et d'autres pathologies qui constituent un défi de santé publique pour notre pays. Or, **l'étude**

des modalités de traitement par le soin psychomoteur de ces pathologies ne figurent même pas dans le programme officiel actuel !!!

En nous empêchant de finir ce travail de réingénierie, et donc d'obtenir ce grade qui nous permet de poursuivre, après l'obtention du D.E., des formations dans l'enseignement supérieur, **on nous interdit de développer le métier et de l'adapter aux besoins de la population française !**

Bref, le gouvernement nous impose d'être plus efficace, d'améliorer la qualité des soins que nous prodiguons aux patients, d'être toujours à la pointe dans toujours plus de domaine, mais il nous demande de le faire dans **un cadre légal qui n'est plus adapté aux besoins actuels et à venir de la population !!! C'est totalement incompréhensible et une véritable injustice pour les psychomotriciens!!!**

Et pourquoi êtes-vous attaché à cette demande de grade Master ?

Le grade Master permet aux futurs professionnels **d'acquérir des compétences dans le champ de la recherche**. C'est crucial pour l'avenir de la profession. Car nous devons **nécessairement actualiser les connaissances dans le domaine de la psychomotricité** : développer de nouveaux modèles pour comprendre les difficultés psychomotrices des patients, développer de nouveaux outils d'évaluation, montrer l'efficacité de nos interventions... Or c'est la recherche qui permet cette **évolution indispensable du métier pour rendre un service de meilleure qualité au patient**. Et qui mieux que les psychomotriciens sont capables de travailler sur cette évolution ? **Les pouvoirs publics, mais aussi la population française dans son ensemble, attendent cela d'une profession comme la nôtre**. C'est absolument vital pour le devenir de notre profession. Pour cela nous devons en avoir les compétences, et **c'est le master qui nous les donnera**.

En cette période où le gouvernement dit vouloir moderniser le système de santé en France, s'opposer à l'évolution d'un métier comme le nôtre est un non-sens complet ! C'est pour défendre l'avenir de notre métier, et l'intérêt des patients, que nous nous mobilisons !!!